
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

Séance ordinaire tenue le jeudi 19 janvier 2023 à 9 h au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal situé au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400, à Montréal.

Sont présents :

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal;
Mme Catherine Fournier, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil;
M. Stéphane Boyer, maire de la Ville de Laval;
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes;
M. Denis Martin, maire de la Ville de Deux-Montagnes;
M. Sylvain Ouellet, membre du conseil de la Ville de Montréal;
M. Luc Rabouin, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal et maire de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

Est absente :

Mme Dominique Ollivier, présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, et la secrétaire suppléante de la Communauté, Me Caroline Duhaime, assistent à la séance.

SUIVI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- RCI
- Publisac : Suivi
- Cadre mondial de la biodiversité
- Taxe d'immatriculation
- Mise à jour PMAD

CE23-001 REMERCIEMENT POUR LE TRAVAIL EFFECTUÉ PAR LES EMPLOYÉS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Il est résolu de souligner l'excellent travail accompli par les équipes de la Communauté métropolitaine de Montréal tout au long de l'année 2022 dans la réalisation des différents projets entamés ainsi que du soutien qu'ils ont apporté dans les différentes instances.

CE23-002 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 19 janvier 2023 du comité exécutif.

CE23-003 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 24 NOVEMBRE 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022 du comité exécutif.

CE23-004

APPUI DE LA COMMUNAUTÉ À LA VILLE DE BLAINVILLE POUR SA
CANDIDATURE AUX JEUX DE QUÉBEC À L'HIVER 2026

Considérant la volonté d'obtenir la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2026 par la Ville de Blainville en collaboration avec ses partenaires;

Considérant que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens de la municipalité et des MRC de la couronne Nord;

Considérant l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

Considérant l'impact positif d'un tel événement sur les jeunes de Blainville, de la couronne nord et de la région des Laurentides;

Considérant que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

Considérant la capacité de la Ville de Blainville et de ses partenaires de présenter cet événement;

Il est résolu :

D'appuyer et de soutenir la candidature de la Ville de Blainville pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec - Hiver 2026.

CE23-005

NOMINATION DU TRÉSORIER SUPPLÉANT ET AUTORISATIONS
BANCAIRES

Il est résolu de recommander au conseil :

De désigner M. Nicola Savino pour agir à titre de trésorier suppléant de la Communauté métropolitaine de Montréal en cas de vacances, d'une absence ou d'une incapacité d'agir de la trésorière conformément aux dispositions de la loi et de l'autoriser à accomplir tout acte dévolu au titulaire de cette fonction;

D'autoriser, conformément à l'article 175 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, le trésorier suppléant à signer les chèques émis par la Communauté, à donner des instructions et des autorisations à l'institution bancaire et à procéder à des vérifications périodiquement pour le compte de la Communauté.

CE23-006

AUTORISATION POUR LE LANCEMENT DE CERTAINS APPELS
D'OFFRES PUBLICS EN 2023

Il est résolu :

D'autoriser, au moment jugé opportun par la Communauté métropolitaine de Montréal, le lancement d'un appel d'offres public pour les services d'imagerie numérique aéroportée du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal au cours du printemps 2024 ainsi que, conditionnel au financement du gouvernement du Québec, le lancement d'un appel d'offres public pour l'installation en 2023 de 5 nouvelles stations de mesure des niveaux d'eau sur les cours d'eau locaux.

CE23-007

ADJUDICATION D'UN CONTRAT PORTANT SUR L'ÉLABORATION
ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA TARIFICATION KILOMÉTRIQUE SUR
LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE
MONTREAL

Il est résolu de recommander au conseil :

D'adjuger à la firme Aviseo Conseil inc. un contrat visant la réalisation d'une étude portant sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de tarification kilométrique sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal à la suite de l'appel d'offres numéro TRA-2022-07;

D'approprier, pour fin de paiement de ce contrat, une somme de six cent trente-sept mille sept cent vingt dollars et trente-quatre cents (637 720,34\$) taxes incluses à même les disponibilités non autrement appropriées du Fonds de développement métropolitain;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE23-008

OCTROI D'UN CONTRAT D'ACQUISITION D'IMAGERIE NUMÉRIQUE
MULTISPECTRALE AÉROPORTÉE DU TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTREAL

Il est résolu :

D'adjuger à la firme « The Airborne Sensing Corporation » le contrat d'acquisition d'imagerie numérique multispectrale aéroportée du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, pour un montant forfaitaire de cinquante-huit mille dollars (58 000,00 \$) plus toutes les taxes applicables, selon les termes et conditions de sa soumission, suite à l'énoncé du besoin # 3572 et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin.

CE23-009

AVIS DE CONFORMITÉ DE LA LIGNE D'INTERCONNEXION
HERTEL-NEW YORK D'HYDRO-QUÉBEC

Il est résolu :

D'approuver l'entente ci-jointe entre Hydro-Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal concernant l'engagement d'Hydro-Québec d'élaborer un plan de reboisement pour le projet de la ligne d'interconnexion Hertel-New York qui contribuera à l'atteinte de l'objectif 3.1 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal par une protection des bois et corridors forestiers métropolitains et de hausser à 30 % le couvert forestier du territoire et d'autoriser le directeur général à la signer;

D'informer le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie qu'en raison de l'engagement d'Hydro-Québec d'élaborer ce plan de reboisement, le projet de la ligne d'interconnexion Hertel-New York est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

CE23-010

AVIS DE CONFORMITÉ DU PROJET D'HYDRO-QUÉBEC VISANT LA
CONSTRUCTION DU POSTE D'ANJOU ET DE LA LIGNE À 315 KV

Il est résolu :

D'informer le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie que le projet d'Hydro-Québec visant la construction du poste d'Anjou et de la ligne souterraine à 315 kV sur le territoire de l'agglomération de Montréal est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

CE23-011

AVIS DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO CA-2022-373
MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-255 RÉVISANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Il est résolu :

D'informer l'agglomération de Longueuil que le Règlement CA-2022-373 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'agrandir l'aire d'affectation « Industrielle » à même l'aire d'affectation « Multifonctionnelle » sur le lot 4 763 429 situé à Longueuil respecte les orientations, les objectifs et les critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE23-012

AVIS DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 229 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUSSILLON

Il est résolu :

D'approuver le Règlement 229 de la MRC de Roussillon modifiant le Schéma d'aménagement révisé afin d'agrandir l'aire d'affectation « Multifonctionnelle structurante » à même l'aire d'affectation « Commerciale grandes surfaces » dans le secteur du boulevard René-Lévesque Ouest à Châteauguay puisque ce règlement respecte les orientations, les objectifs et les critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), et d'autoriser la secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE23-013

AVIS DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMERO 146-16 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE 3^E GÉNÉRATION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ASSOMPTION

Il est résolu :

D'approuver le Règlement 146-16 de la MRC de L'Assomption modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération visant à intégrer les modifications apportées par la nouvelle demande à portée collective (CPTAQ, dossier 428825) puisque ce règlement respecte les orientations, les objectifs et les critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE23-014

AVIS DE CONFORMITÉ CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO URB-205-14-2022 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

Il est résolu :

D'informer la ministre des Affaires municipales que la Communauté métropolitaine de Montréal est favorable au Règlement URB-205-14-2022 de la MRC des Jardins-de-Napierville visant à modifier les affectations de réserve résidentielle de la municipalité de Sainte-Clotilde, puisqu'il respecte l'orientation gouvernementale numéro 10 visant la complémentarité et la cohérence des planifications périmétropolitaine et métropolitaine.

CE23-015 AVIS DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO RCG 14-029-5
MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Il est résolu :

D'approuver le Règlement numéro RCG 14-029-5 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal visant à protéger les terrains appartenant à la Ville de Montréal dans le campus Hubert-Reeves et près du marais IPEX, puisque ce règlement respecte les orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE23-016 AVIS DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 22-03
MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Il est résolu :

D'approuver le Règlement 22-03 de la MRC de Thérèse-De Blainville modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer une nouvelle cartographie gouvernementale associée aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain à la suite des travaux de stabilisation effectués, puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE23-017 AVIS DE CONFORMITÉ AU PMGMR - ÉCOCENTRE DE LAVAL

Il est résolu :

D'informer la Ville de Laval que son projet d'écocentre municipal, tel que présenté dans les documents transmis à la Communauté métropolitaine de Montréal en appui de sa demande d'avis de conformité du 2 novembre 2022, est conforme au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2017-2024.

CE23-018 LISTE DES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR
GÉNÉRAL

Il est résolu :

De prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 7 novembre au 31 décembre 2022, jointe à la présente.

CE23-019 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN ET L'OPÉRATION DU SERVICE 211 DANS LE GRAND MONTRÉAL

Il est résolu :

D'approuver la convention de contribution financière d'une durée de cinq (5) ans pour le soutien et l'opération du service 211 Grand Montréal devant être signé entre la Communauté métropolitaine de Montréal et le Centre de Référence du Grand Montréal;

De demander à nouveau au gouvernement du Québec d'assurer le financement du Service 211 Grand Montréal, qui est un service relevant de la mission sociale de l'État;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE23-020 ACQUISITION DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE. LOTS SITUÉS DANS LE PARC DES GRÈVES (CONTRECOEUR)

Il est résolu :

D'inscrire le projet d'acquisition des lots 4 812 904 et 4 812 918 de la Ville de Contrecoeur à la liste consolidée des projets retenus 2012 - 2022 du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain*;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 245 775 \$ incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté métropolitaine de Montréal et le gouvernement du Québec;

D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer tous les documents requis à cette fin.

CE23-021 ACQUISITION DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE. PROJET DE PARC MÉTROPOLITAIN DU GRAND COTEAU (MASCOCHE)

Il est résolu :

D'inscrire le projet d'acquisition du lot 4 891 927 de la Ville de Mascouche à la liste consolidée des projets retenus 2020-2025 du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 379 705 \$ incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté métropolitaine de Montréal et le gouvernement du Québec;

D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer tous les documents requis à cette fin.

CE23-022 COTISATION D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Il est résolu :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Montréal à titre de membre de la Fédération canadienne des municipalités par le paiement de la cotisation pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, laquelle s'élève à 284 288.10 \$ plus les taxes applicables.

CE23-023 PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2023-2032 DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)

Il est résolu :

Que le comité exécutif recommande au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal d'approuver, en vertu de l'article 158 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, le programme des immobilisations 2023-2032 du Réseau de transport métropolitain.

CE23-024 PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2023-2032 DE L'AUTORITE RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Il est résolu :

Que le comité exécutif recommande au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal d'approuver, en vertu de l'article 158 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, le programme des immobilisations 2023-2032 de l'Autorité régionale de transport métropolitain.

CE23-025 PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2023-2032 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (VOLET MÉTRO)

Il est résolu :

Que le comité exécutif recommande au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal d'approuver, en vertu de l'article 158 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, le volet métro du programme des immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal.

CE23-026 NOMINATION À LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Il est résolu de recommander au conseil :

De nommer Mme Nathalie Delisle comme membre de la commission de la culture et du patrimoine en remplacement de M. Sylvain Larocque, à titre de membre représentant l'agglomération de Longueuil.

CE23-027

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Il est résolu de recommander au conseil :

De nommer Mme Céline Bisailon comme membre du comité consultatif agricole en remplacement de Mme Ginette Blondin, à titre de productrice agricole représentant la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Montérégie.

CE23-028

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-105 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-13 SUR LE PROGRAMME DE PARTAGE DE LA CROISSANCE DE L'ASSIETTE FONCIÈRE ET LA CONSTITUTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN

Il est résolu :

De prendre acte du Règlement numéro 2023-105 modifiant le Règlement numéro 2002-13 sur la constitution du fonds de développement métropolitain et de le soumettre pour adoption au conseil à sa séance du 23 février 2023.

CE23-029

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-106 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2001-1 SUR L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS ET LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS FAISANT PARTIE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Il est résolu :

De prendre acte du Règlement numéro 2023-106 modifiant le Règlement numéro 2001-1 sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal et de le soumettre pour adoption au conseil à sa séance du 23 février 2023.

CE23-030

RAPPORT 2022 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-77 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Il est résolu :

De prendre acte du Rapport 2022 concernant l'application du Règlement numéro 2019-77 sur la gestion contractuelle de la Communauté métropolitaine de Montréal et d'autoriser son dépôt au conseil.

CE23-031

RAPPORT DES COMMISSIONS PERMANENTES ET DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE POUR L'ANNÉE 2022

Il est résolu :

De prendre acte du tableau des activités des commissions permanentes et du comité consultatif agricole pour l'année 2022 et d'en autoriser le dépôt au conseil.

CE23-032 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ EXÉCUTIF RCE-02-2 RELATIF
A LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est résolu :

Que le comité exécutif recommande au conseil d'adopter le Règlement intérieur du comité exécutif RCE-02-2 relatif à la délégation de pouvoirs au directeur général.

CE23-033 HONORAIRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE
CONSULTATION JURIDIQUE

Il est résolu :

D'autoriser une dépense de 50 000\$ plus toutes les taxes applicables pour les honoraires de Bélanger Sauvé pour des services professionnels de consultation juridique;

D'autoriser la trésorière à procéder aux transferts budgétaires.

DOCUMENT DÉPOSÉ SÉANCE TENANTE

Cadre mondial de la biodiversité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les résolutions numéros CE23-001 à CE23-033 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Caroline Duhaime,
Secrétaire suppléante

**Mme Dominique Ollivier a motivé son absence au sens du Règlement numéro 2006-37 sur le traitement des membres du Conseil de la Communauté.*

Note de la secrétaire suppléante : La séance du 8 décembre 2022 du comité exécutif a été annulée.